



Présures Granday

BERTHELOT® "L'AGNELETTE"

Présure simple obtenue par macération lente de caillettes d'agneaux sélectionnées

concentration minimum en chymosine : 200 mg / l

- *Aucun agneau n'est abattu pour la production de présure* -

ATTESTATION

ORIGINE

- ✓ Nos présures sont fabriquées en France, à Meursault (21190)
- ✓ Nos ingrédients sont d'origine française, excepté les conservateurs (Europe)
- ✓ Nos marchés d'approvisionnement de caillettes de jeunes agneaux de moins de 6 mois sont l'Espagne et la France.
- ✓ Nos coagulants sont destinés à la fabrication des fromages.

EMBALLAGES

Nos présures sont conditionnées en France, dans des matériaux aptes au contact alimentaire, conformes notamment au règlement (CE) N°1935/2004 et au règlement (UE) N°10/2011.

OGM, ALLERGÈNES, IONISATION

Nous attestons :

- ✓ Ne pas utiliser d'OGM et / ou de produit issu d'OGM pour la fabrication du ou des produits cités ci-dessus (selon règlements (CE) 1829/2003 et 1830/2003 du 22 septembre 2003)
- ✓ Ne pas utiliser de caillettes issues d'animaux clonés
- ✓ Qu'aucun constituant ionisé ou sous ingrédient ionisé n'entre dans la fabrication de nos coagulants, que nos produits finis ne subissent aucune ionisation
- ✓ Que nous n'introduisons pas volontairement d'allergène (selon l'annexe II du règlement (UE) 1169/2011) dans la fabrication de nos coagulants
- ✓ Que le produit peut contenir des protéines du LAIT, présentes naturellement

ETIQUETAGE SUR LES FROMAGES

- "Une liste des ingrédients n'est pas requise pour les denrées alimentaires suivantes :
... les fromages, ... pour autant que n'aient pas été ajoutés d'autres ingrédients que des produits lactés, des enzymes alimentaires et des cultures de micro-organismes nécessaires à la fabrication ou, dans le cas des fromages autres que frais ou fondus, que le sel nécessaire à leur fabrication ..." - Article 19, Règlement (UE) N°1169/2011
- En cas d'ajout d'épices, de colorant ou autres additifs, la déclaration de tous les ingrédients est obligatoire ; utilisez le mot "présure" pour qualifier notre produit.



Présures GRANDAY® et Présures BERTHELOT® sont des marques des
Laboratoires ABIA - Groupe GRANDAY
ZA Les Champs - 51, Impasse du Pré des Taupes - F-21190 MEURSAULT
Tel +33(0)380 208 000
contact@laboratoires-abia.com - www.laboratoires-abia.com



Présures Granday

BERTHELOT® "L'AGNELETTE"

Présure simple obtenue par macération lente de caillettes d'agneaux sélectionnées
concentration minimum en chymosine : 200 mg / l

- *Aucun agneau n'est abattu pour la production de présure* -

CONTAMINANTS

- Nos présures ne contiennent ni dioxine, ni huile minérale et ne sont pas concernées par la problématique MOSH et MOAH
- Nos présures ne contiennent ni Sudan I, ni Sudan IV, ni Para red, ni colorant azoïque (notamment E 102, E 104, E 110, E 122, E124 et E 129)
- Nos présures ne contiennent ni arôme, ni ingrédient possédant des propriétés aromatisantes (Règlement (CE) 1334/2008)
- Compte tenu de notre process de fabrication et de nos ingrédients, notre étude HACCP n'a pas mis en évidence de risque de contamination de nos présures par des métaux lourds ou des pesticides
- Nos présures ne sont pas concernées par le Règlement (CE) N° 1881/2006 de la Commission du 19 décembre 2006, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires
- Nos présures sont conformes au Décret n° 2011-509 du 10 mai 2011 fixant les conditions d'autorisation et d'utilisation des auxiliaires technologiques pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine et à l'Arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires, notamment en matière de contaminants.
- Les additifs utilisés pour la fabrication de nos présures répondent aux spécifications établies par le Règlement (UE) N° 231/2012 de la Commission du 9 mars 2012.

UTILISATION EN FABRICATION BIO

L'utilisation de nos présures BERTHELOT® est autorisée en fabrication biologique, selon l'article 27b du règlement (CE) N° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008, portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.



Présures GRANDAY® et Présures BERTHELOT® sont des marques des
Laboratoires ABIA - Groupe GRANDAY
ZA Les Champs - 51, Impasse du Pré des Taupes F-21190 MEURSAULT
Tel +33(0)380 208 000
contact@laboratoires-abia.com - www.laboratoires-abia.com



Présures Granday

BERTHELOT® "L'AGNELETTE"

Présure simple obtenue par macération lente de caillettes d'agneaux sélectionnées

concentration minimum en chymosine : 200 mg / l

- Aucun agneau n'est abattu pour la production de présure -

NANOMATÉRIAUX

Les produits que nous vous fournissons ne contiennent pas volontairement de nanomatériaux manufacturés tels que définis par le Règlement (UE) N°1169/2011 du Parlement et du Conseil du 25 octobre 2011, concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

VALEURS

Conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N°1169/2011, l'obligation de déclaration nutritionnelle ne s'applique pas aux enzymes alimentaires.

FOOD DEFENSE

Nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de nos productions contre les actes de malveillance :

- Par une analyse des dangers
- Par des contrôles, des inspections
- Par la sécurisation du site : site clos, alarme anti-intrusion, alarme incendie, télésurveillance
- Par la sécurisation des personnes entrantes : entrée du personnel par badge, salariés formés et responsabilisés, visiteurs accompagnés, prestataires encadrés
- Par l'utilisation de contenants neufs avec système d'inviolabilité, et de transporteurs spécialisés

FOOD FRAUD

Les éléments suivants sont en place pour limiter le risque de fraude

- ✓ Respect de la réglementation
- ✓ Evaluation de la vulnérabilité pour la fraude alimentaire dans le cadre de notre certification FSSC22000
- ✓ Garanties fournisseurs
- ✓ Traçabilité de la réception des matières premières à l'expédition chez nos clients et à chaque étape de fabrication
- ✓ Consignes et méthodologie adaptées

L'ensemble de nos coagulants est conforme à la réglementation en vigueur dans l'U.E.

Fait pour valoir ce que de droit

Ce document est valable jusqu'au 31 janvier 2022


Patrick GRANDAY
Président du Groupe GRANDAY



Présures GRANDAY® et Présures BERTHELOT® sont des marques des
Laboratoires ABIA - Groupe GRANDAY
ZA Les Champs - 51, Impasse du Pré des Taupes F-21190 MEURSAULT
Tel +33(0)380 208 000
contact@laboratoires-abia.com - www.laboratoires-abia.com



Présures Granday

BERTHELOT® "L'AGNELETTE"

Présure simple obtenue par macération lente de caillettes d'agneaux sélectionnées

concentration minimum en chymosine : 200 mg / l

- *Aucun agneau n'est abattu pour la production de présure* -

Déclaration du vendeur conformément à l'article 9, paragraphe 3, du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil

Nom et adresse du vendeur	Laboratoires ABIA (Adresse en pied de page)
Dénomination du produit	BERTHELOT® « L'AGNELETTE »
Composants	Eau, sel, benzoate de sodium, sorbate de potassium, enzymes coagulantes naturelles

Je déclare que le produit n'a pas été obtenu à partir ou « par » des OGM au sens des articles 2 et 9 du règlement (CE) n°834-2007 du Conseil. Je n'ai pas connaissance d'informations qui donneraient à penser que cette affirmation est inexacte.

Je déclare par conséquent que le produit susvisé est conforme aux dispositions de l'article 9 du règlement (CE) n°834-2007 en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser des OGM.

Je m'engage à informer immédiatement mon client et son organisme/autorité de contrôle en cas de retrait ou de modification de la présente déclaration, ou si des informations nouvelles venaient à compromettre son exactitude.

J'autorise l'autorité ou l'organisme de contrôle, au sens de l'article 2 du règlement (CE) n°834/2007, dont relève mon client, à vérifier l'exactitude de la présente déclaration et, le cas échéant, à prélever des échantillons en vue d'une analyse. J'accepte également que cette tâche soit réalisée par une institution indépendante désignée par écrit par l'organisme de contrôle.

Le soussigné se porte garant de l'exactitude de la présente déclaration

F – 21190 Meursault, le 25 janvier 2021
Patrick GRANDAY, Président

Laboratoires ABIA SAS
ZA Les Champs - 51
51 Impasse du Pré des Taupes
21190 MEURSAULT
Tél. 03 80 20 80 00 - Fax 03 80 20 80 01



Présures GRANDAY® et Présures BERTHELOT® sont des marques des **Laboratoires ABIA - Groupe GRANDAY**

ZA Les Champs - 51, Impasse du Pré des Taupes - F-21190 MEURSAULT
Tél +33(0)380 208 000

contact@laboratoires-abia.com - www.laboratoires-abia.com